

L'égalité au Québec: une lutte de longue haleine par Evelyne Tardy, secrétaire de la F.F.Q.

En dépit de l'affirmation d'un principe d'égalité générale, l'organisation sociale traditionnelle est fondée sur l'inégalité de fait entre les sexes...

(Laufer, 1986)

C'est devant ce constat généralisé que les féministes de la plupart des pays occidentaux ont inscrit, individuellement et collectivement, l'accès à l'égalité comme l'un des objectifs importants de leurs revendications, tout en étant conscientes que la conquête de l'égalité formelle est une condition nécessaire mais non suffisante pour changer les rapports hommes-femmes dans nos sociétés.

Les revendications des femmes en termes d'égalité des droits ont été une condition nécessaire pour mettre en lumière les inégalités vécues par les femmes, en particulier les inégalités juridiques, et apporter des corrections importantes.

1. L'égalité des droits:

une lutte qui ne date pas d'hier:

Les hommes ont lutté pour conquérir l'égalité mais comme le soulignait Élisabeth Badinter, trop souvent cette égalité «s'arrêtait aux frontières du sexe». Comme l'illustre la **Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne** qu'Olympe de Gouges dut écrire en 1791 devant le mépris des droits des femmes réclament que la loi soit «la même pour tous: toutes les citoyennes et tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes dignités, place et emplois publics, selon leurs capacités, sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.»

La notion même d'égalité a évolué depuis la Grèce antique où l'égalité des citoyens impliquait l'inégalité des

femmes, des enfants, des artisans, des étrangers et des esclaves.

Rappelons-nous qu'au Québec en 1920, le suffrage est devenu universel; les Québécois, sans restrictions de fortune ou d'éducation ont pu voter. Les Québécoises, non incluses dans «l'universel», ont cependant dû attendre vingt ans pour bénéficier de ce même droit.

2. Les premières organisations de femmes et les revendications d'égalité:

Il faudra attendre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle pour voir se développer au Québec des organisations de femmes comme le Montreal Local Council of Women en 1893, et la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste en 1907 où les femmes ont été très actives. La lutte pour l'obtention d'une véritable égalité de formation entre filles et garçons au niveau de l'instruction générale, l'application du principe «à travail égal, salaire égal» et l'abolition de toute discrimination entre les sexes dans les milieux de travail a commencé à s'articuler dans ces associations, lieux néanmoins très «conservateurs» qui ne remettaient nullement en cause le rôle premier de mère et d'épouse attribué aux femmes. En fait, à cette époque, c'est précisément l'absence de droits égaux qui a amené les féministes à considérer leur statut juridique et politique comme la source de leur oppression en tant que femmes. De nombreuses luttes furent ainsi menées.

À la fin des années 20, les pressions de certains groupes de femmes du Québec ont amené le gouvernement Taschereau à mettre sur pied une commission d'enquête chargée de réviser les droits civils des femmes: la Commission Dorion se composait de quatre

juristes masculins, en dépit des demandes d'y inclure une femme. Pour les membres de cette commission, «la théorie des «droits égaux» est absurde parce que la fonction de la femme est spéciale et différente de celle de l'homme. Les femmes doivent se sacrifier au bien général de la famille».

3. Les années 60 à nos jours: les liens du mouvement des femmes avec l'État:

Il faudra attendre près de quarante ans pour que soit analysée à nouveau la situation juridique des femmes. Une autre commission sera créée en 1967 et portera sur la situation de la femme au Canada, sous la présidence d'une femme, madame Florence Bird. Les conclusions de cette commission ont mis en évidence, par exemple, le fait que les principales conquêtes juridiques, pourtant arrachées de haute lutte par les femmes, laissaient subsister une situation d'inégalité entre les hommes et les femmes et ce, dans tous les domaines. La Commission Bird recommandait que soit établie dans les faits et dans les institutions l'égalité la plus complète entre les hommes et les femmes et puisque l'autonomie économique est le fondement de cette égalité, elle demande l'égalité des salaires, des emplois et des promotions.

Les femmes du Québec, appréhendant des problèmes de conflit de juridiction entre le gouvernement fédéral et celui de la province, ne vont pas tout attendre de ce rapport. Elles réclament, dès 1971, la création d'un «office de la femme» et grâce à leurs pressions et celles d'autres groupes apparus sur la scène du féminisme québécois depuis les années ▶

soixante-dix, on assiste en 1973 à la création du Conseil du statut de la femme dont le mandat était non seulement de conseiller le gouvernement sur toutes les questions touchant la condition des femmes mais d'informer les femmes elles-mêmes.

Trois ans plus tard, convaincu qu'il faut élaborer une politique d'ensemble de la condition féminine pour amener des changements souhaités par les groupes de femmes du Québec, le Conseil du statut de la femme réclame à la ministre responsable, madame Lise Payette, cette politique d'ensemble qui recevra l'accord du Conseil des ministres le 8 mai 1977.

Publié fin 1978, le rapport intitulé **Pour les Québécoises: égalité et indépendance** faisait par ailleurs le même constat que le rapport Bird, c'est-à-dire un constat d'inégalité entre les hommes et les femmes, inégalité «engendrée par la répartition traditionnelle et rigide des rôles féminins et masculins dans la société.» Parmi ses nombreuses recommandations, le rapport proposait que la Commission des droits de la personne du Québec, instituée le 28 juin 1975, se serve au maximum des pouvoirs que la loi lui donne actuellement pour amener les employeurs à éliminer la discrimi-

nation envers les femmes à toutes les étapes de la sélection d'un candidat (affichage, étude de dossier, entrevue, promotion).

L'article 10 de la Charte québécoise des droits de la personne interdit toute discrimination fondée sur le sexe et l'article 19 prévoit un salaire égal pour un «travail équivalent au même endroit». Le rapport du Conseil du statut de la femme recommandait que le gouvernement du Québec mette en œuvre tous les moyens nécessaires pour que cet article soit appliqué.

De plus, convaincu que la «discrimination dont les femmes sont l'objet sur les marchés du travail ne disparaîtrait pas sans des efforts particuliers et continus, le rapport aborde la question des programmes d'égalité en emploi, programmes qui devraient répondre à l'objectif du Conseil, c'est-à-dire assurer l'égalité entre les travailleuses et les travailleurs.

Ce sont les pressions des femmes, ne l'oublions pas, qui, de tout temps, ont mené aux gains institutionnels que nous constatons aujourd'hui. Ce sont ces revendications d'égalité, menées par un courant réformiste très important dans le mouvement féministe du Québec, qui ont permis d'étaler au grand jour cette situation

d'inégalité des sexes dans l'emploi mais également dans toutes les sphères de la vie sociale.

CONCLUSION

Il aura fallu presque trois quarts de siècle pour que le principe de l'égalité des sexes soit reconnu. Une fois l'égalité des femmes instituée en principe et insérée dans une Charte des droits et libertés de la personne, il devenait alors possible d'en interroger la réalité et de mettre en lumière les inégalités produites dans la société.

Si, au Québec, les principaux groupes de femmes n'allaient pas jusqu'à contester la société qui créait ces inégalités, au moins la dénonçaient-ils.

Néanmoins, l'affirmation d'un principe d'égalité de droits ne suffit pas pour faire disparaître une situation discriminatoire et inégalitaire, l'exemple des écarts salariaux entre hommes et femmes est là pour l'illustrer encore aujourd'hui.

C'est pourquoi, conscientes des limites des revendications concernant l'égalité en emploi, les groupes de femmes ont fait de cette question une des nombreuses batailles qu'elles livrent sur différents fronts et ce, depuis des années aux quatre coins du Québec.

Chronique-action: la vie quotidienne à la F.F.Q. par Anne-Marie Gingras

Le mois dernier, je vous informais de notre lobbying en matière d'avortement auprès de différents ministres et député-e-s. D'autres réponses nous sont parvenues: à part les traditionnels accusés de réception qui permettent à plusieurs politicien-ne-s de se défilier devant la question (Robert Bourassa, Pierre-Marc Johnson, Thérèse Lavoie-Roux, Warren Allmand, Alfonso Gagliano, Herbert Marx, Flora MacDonald, Carole Jacques, Mary Collins, Suzanne Duplessis, Claudy Maily), nous avons reçu des appuis de Lise Bourgault, députée d'Argenteuil-Papineau et d'Ed Broadbent. Rappelons nos réponses antérieures: appui du député NPD Svend Robinson, réponse vague de Mulroney et refus catégorique de John Turner.

À la mi-décembre, le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être social, M. Jake Epp, affirmait que les parents sont les meilleures personnes pour s'occuper des enfants, et du même souffle se prononçait contre les recommanda-

tions du Groupe de travail sur la garde des enfants (mars 1986) au sujet d'un système universel de services de garde. Nous lui avons répondu que le fait que les parents soient les meilleurs pour s'occuper de leurs enfants — ce que personne ne conteste, d'ailleurs — n'a strictement rien à voir avec le besoin de garderies. La couverture journalistique de notre intervention a été très satisfaisante: 5 articles, des entrevues téléphoniques à CHRC-Québec et CBC (Québec) ainsi qu'une participation à l'émission l'Agora de Jean Cournoyer à CKVL.

Notre réponse au rapport de la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage nous a aussi valu des entrevues radiophoniques: Radio Basse-ville (Québec) et l'Agora de CKVL.

Nous avons rencontré la ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, au sujet du mandat de la Régie du cinéma et du classement de la vidéo. Une réunion a également été organisée

avec la ministre fédérale responsable de la condition féminine, Mme Barbara McDougall; les dossiers de l'avortement, de la pornographie, des pensions et des services de garde ont été discutés, en plus de notre financement.

À cet égard, un lobbying relativement important est en cours auprès de député-e-s et ministres fédéraux-ales.

Le Congrès de la F.F.Q. aura lieu les 1, 2, 3 mai à l'Université Laval; les préparatifs vont bon train. Le thème sera l'action politique collective et individuelle et l'animation prévue sera inédite. Ne manquez pas cet événement qui nous offrira l'occasion de parler du pouvoir... autrement!

Les «Blues» d'une secrétaire par Nicole Charron

Rien ne me déprime autant que de sortir pour le lunch avec les secrétaires du bureau. J'entends des lamentations de la salade au dessert.

Les malaises qui se vivent à un niveau personnel trouvent leur résonance dans la situation économique globale des femmes. C'est en écoutant parler Mme Jeannine McNeil, professeure aux H.E.C., lors du dernier Conseil général de la F.F.Q., que j'ai spontanément fait le lien entre les ghettos d'emplois dans lesquels nous sommes concentrées et les situations personnelles difficiles que nous vivons au travail.

Il va sans dire que l'égalité socio-économique est l'objectif principal des groupes, des organismes et des individus qui militent ou qui sont tout au moins soucieux du sort des femmes en général. Mais cette égalité, à mon avis, ne signifie pas uniquement l'atteinte de postes supérieurs ou l'équité des salaires. Ce qui m'apparaît aussi important est le manque de respect envers les femmes à cause de la division du travail selon l'importance ou le prestige, et le jeu de pouvoir qui s'ensuit.

Je suis féministe et je travaille dans le domaine du secrétariat mais, comme le feu et l'eau, j'apprends vite, les deux ne se mélangent guère. À vrai dire, c'est comme affronter tous les jours les revendications des Real Women (un groupe de droite dont l'objectif est de retourner les femmes à leur cuisine).

Bien que, jusqu'à une certaine mesure, les tâches des secrétaires sont répétitives, voire passives, elles exigent quand même des habiletés non négligeables qui sont, malheureusement,

bien négligées: la dextérité, la rapidité, un sens aigu de l'organisation, de l'entregent, etc. Le manque de reconnaissance du mérite d'un-e employé-e est monnaie courante. Avez-vous déjà eu l'impression qu'à chaque accomplissement, on vous tapait affectueusement sur la tête comme un enfant qui a tout mangé ses légumes, « Ah, t'es bien fine » ou « Ah, c'est beau ça » et que votre réaction impulsive à cette soudaine valorisation d'un goût plutôt descendant était de rougir? Le patron vous sort son violon: « Tu vas déjeuner? Passerais-tu au guichet déposer un chèque pour moi? » Quel charme! Et vous, ensorcelée, acceptez! Quel dévouement!

Dans certains cas, on blâme le secrétaire pour tous les ennuis de son patron, tandis que dans d'autres, elle peut à peine voir l'écran aveuglant de sa machine à traitement de texte parce qu'elle pleure, on l'a traitée de je ne sais plus quelle injure. Enfin, vous a-t-on déjà demandé ou ordonné de faire quelque chose sans même qu'on vous regarde dans les yeux? C'est banal peut-être, mais très significatif! Moi, je n'aime pas les fonds de têtes.

Le portrait est peut-être un peu dur; il est sûr que dans certains milieux, la secrétaire a le respect qu'elle mérite, mais mes enquêtes, bien qu'elles ne soient pas d'une scientificité à toute épreuve, m'indiquent que beaucoup trop de femmes s'y reconnaissent.

« Quand 5 hrs arrive, disait l'une tout en mangeant sa lasagne, la housse est sur ma machine et je file. « Je restais avant, ajoutait sa voisine ayant l'air d'en avoir trop vu, mais dès qu'on en donne un pouce, ils en veulent un pied. »

Certaines rigolent, elles ont appris à ne plus s'en faire. D'autres, par contre, sauf pour la plainte occasionnelle, sont plutôt silencieuses. Elles ont appris à se taire et à endurer, mais la défaite se voit dans leurs yeux.

Les statistiques énoncées par Mme McNeil ainsi que celles de Statistiques Canada démontrent que la situation est lente à s'améliorer et que les ghettos ne sont pas à la veille de disparaître.

Je dois en toute justice ajouter qu'une révolution des méthodes de gestion ferait probablement en sorte que tou-te-s les employé-e-s, secrétaires ou non, soient mieux considéré-e-s. Mais il reste que les femmes constituent la majorité de la population des ghettos et que ce sont elles qui sont les plus exposées aux problèmes ci-haut mentionnés.

Il y a présentement 394,000 femmes qui travaillent dans le secteur administratif au Québec; 132,000 Québécoises sont en chômage. Les conditions économiques, surtout chez les femmes, découragent le retour aux études et les stéréotypes sont tels que les secteurs d'emplois non traditionnels sont lents à s'offrir à la population féminine. La gamme demeure restreinte.

Dorénavant, je tâcherai d'être plus tolérante envers les lamentations de mes consoeurs, leur perte d'espoir, leur manque d'initiative et même, par moment, leur inconscience apprise. La révolution du bureau ne leur est pas conseillée. Comme les infirmières, les caissières dans les super-marchés, les hôtesses de l'air, etc., elles sont désarmées. Mais moi, me taire? JAMAIS!!!!

Égalité des sexes — Mythes ou... par Annette Oliel-Amar

Lors du dernier Conseil général, nous avons eu le plaisir d'entendre madame Jeannine McNeil nous parler de l'accès à l'égalité. Madame McNeil nous a prouvé, à coup de statistiques, que l'objectif primordial des femmes, qui est l'autonomie économique, est bien loin d'être réalisé.

Une de ses premières remarques concernait la **désexisation des emplois** car, dit-elle, les emplois occupés par les femmes sont regroupés dans 25 professions sur 600; 30% de la main-d'oeuvre féminine se retrouve dans cinq professions. Cette concentration énorme a des conséquences désastreuses. Pour un nombre limité d'emplois, nous nous faisons une très forte concurrence.

Deuxièmement, cette situation crée une plus grande probabilité de chômage chez les femmes.

Troisièmement, pour 70% des femmes sur le marché du travail, la situation est précaire puisqu'elles travaillent à temps partiel et que les bénéfices marginaux dans cette catégorie d'emplois sont inexistantes.

Quatrièmement, la majorité d'entre nous sommes employées dans le secteur des services qui est caractérisé par un faible taux de productivité; pas de hausse de productivité, pas de hausse de salaire.

À cela nous ajoutons la discrimination systémique puisque, dans des emplois de même type, on remarque

que la rémunération des femmes est plus basse que celle des hommes car même dans des emplois où il y a un **très fort taux de féminité**, la rémunération féminine est plus basse de 17% que celle des hommes.

D'après Statistiques Canada, en 1984, les femmes travaillant à temps plein gagnaient 65.5% de la rémunération des hommes. Cependant, si on considère toute la main-d'oeuvre féminine, les «plein temps» et les «temps partiel», les femmes n'ont gagné que 57% par rapport au salaire des hommes.

En résumé, beaucoup de femmes rentrent sur le marché du travail mais se concentrent dans des ghettos d'emplois; leur taux de chômage est plus ▶

haut, leur rémunération est plus faible, leurs bénéfices marginaux laissent à désirer, et il y a une grande disparité dans les salaires même si le travail est de même type. Nous sommes vraiment loin de l'autonomie économique des femmes.

QUOI FAIRE?

Nous pouvons agir lors de la prise de décision initiale, lorsqu'on veut se recycler ou réorienter sa carrière, ou conseiller nos filles. Il faut se diriger vers les secteurs d'activités qui vont en s'accroissant. En voici quelques-uns: gérontologie, biotechnologie, agro-alimentation, micro-électronique, télécommunication, aéronautique, transport urbain, protection de l'environnement. Parallèlement, il faut éduquer les conseillers pédagogiques et les orienteurs afin qu'ils dirigent nos filles vers ces disciplines. Ce ne serait pas une mauvaise idée non plus d'éduquer nos garçons afin qu'ils cessent de faire des pressions négatives sur nos filles lorsqu'elles choisissent des carrières consacrées jusqu'à présent aux hommes seulement.

Il faut faire des pressions auprès du

gouvernement pour qu'il s'applique, du moins à court terme, à demander aux employeurs de planifier à moyen et long terme le réajustement des salaires, surtout pour un même type d'emploi.

Un autre point tout aussi primordial et que madame McNeil a souligné, c'est le changement des normes de promotion dans la gestion des politiques régissant les ressources humaines. C'est celui d'établir des critères de promotion objectifs et clairs afin qu'ils soient les mêmes pour tous les travailleurs et de les rendre moins relatifs à la subjectivité du patron.

En dernier lieu, il est important pour nous les femmes de nous tenir les coudes en matière de politique d'emplois. Quand on pense que le groupe REAL WOMEN, par la voix de sa présidente, madame Gwen Landolt, s'objecte au principe «à travail égal, salaire égal» parce que, dit-elle, cela ne bénéficiera qu'aux femmes professionnelles. De plus, elle a prétendu que la condition des femmes qui sont au bas de l'échelle salariale et qui ont des bénéfices marginaux inexistantes ou presque, devrait rester telle quelle parce qu'elles n'ont que ce qu'elles méritent! Il y a là matière à réfléchir...

Renouvellement

VOUS RECEVEZ ENCORE «LA PETITE PRESSE»?

Il s'agit là d'un des nombreux avantages d'être membre de la F.F.Q. En plus d'être un des organismes les plus dynamiques du mouvement féministe, la F.F.Q. est devenue au fil des ans une des interlocutrices favorites des gouvernements en matière de condition féminine. Ottawa et Québec nous consultent parce que nous représentons un

grand nombre de québécoises profondément attachées à la promotion des droits des femmes dans tous les domaines. Être membre de la F.F.Q. c'est participer concrètement à l'avancement social, politique et économique des femmes.

Voulez-vous continuer à avancer avec nous?

Renouveler votre cotisation!

Journée internationale des femmes dans la Beauce

*Cette année, le thème de la journée
des femmes dans la Beauce est la santé.*

En plus d'une trentaine de kiosques d'information occupés par des intervenant-e-s en santé, nous offrirons 9 ateliers dont:

- *Approche féministe en santé mentale*
- *Ménopause et gynécologie*
- *L'accouchement et l'allaitement*
- *Les M.T.S.*

En fin de journée, un débat-forum permettra de faire le point sur différents aspects de la santé.

C'est un rendez-vous samedi, le 7 mars, de 10:00 H à 20:00 H à la polyvalente de St-Georges.

Pour information: (418) 227-4037.

FFQ Petite Presse Sept. 1981
ISSN: 0228-8478
Dépôt légal Bibliothèque
Nationale du Québec

Rappel

Le Congrès annuel de la Fédération des femmes du Québec aura lieu cette année à l'Université Laval du 1 au 3 mai.

On y parlera d'action politique, un sujet important, sérieux même, mais traité avec dynamisme et imagination.

Ne manquez pas l'animation collective inédite et haute en couleur! Le Congrès de la F.F.Q. une autre façon de parler du pouvoir!

Réalisation

Production

Nicole Charron

Janou Gagnon

Anne-Marie Gingras

Lorraine Larichelière

Annette Oliel-Amar

Monique Sauriol

Noëlle-Dominique Willems

Volume 5, Numéro 10

Mars 1987